



Saisie attribution compte bancaire

Par **Pitta**, le **16/08/2022** à **12:09**

Bonjour.

En juillet 2019, j'ai été soumise à une saisie attribution sur mon compte bancaire.

La somme réclamée n'a pu être débitée par manque de liquidité.

Aujourd'hui suite au décès de mon époux je dois percevoir un versement de capital décès de sa prévoyance.

La saisie attribution de 2019 peut elle poser problème ?

Par **youris**, le **16/08/2022** à **12:34**

bonjour,

la saisie attribution de 2019 a été infructueuse donc votre créancier non remboursé peut poursuivre ou pas le recouvrement de votre dette

en principe, un titre exécutoire permettant une saisie est valable 10 ans, mais ce délai peut être suspendu ou interrompu.

de quand date, le jugement vous condamnant à payer ?

salutations

Par **P.M.**, le **16/08/2022** à **12:53**

Bonjour,

Le délai de prescription a donc été interrompu par la saisie-attribution mais celle-ci n'opère ses effets qu'au moment où elle est effectuée, il faudrait donc que le créancier en fasse délivrer une nouvelle...